

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ISABELLE MALLET DIGNARD	Numéro de permis 2014607	Date d'inspection Le 05 août 2020	
Nom de l'établissement Les P'tits Coeurs à Mamie		Numéro de téléphone (506) 395-9840	
Adresse 77 chemin Paulin Rivière-À-La-Truite NB E1X 3L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est maintenu

- Les consentements sont tous complets.
- L'affichage est dans un endroit bien en vue dans l'établissement et complet
- Un registre quotidien des incidents est tenu pour chaque enfant.

Afin de soutenir un peu, nous avons eu une discussion avec l'exploitante sur des outils de planification, ainsi que de petits trucs très simple afin de commencer un peu de planification.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 août 2020

Date

original signé par
Isabelle Mallet -Dignard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 août 2020

Date